EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

COOPERATIVE DE MAI - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Ville de Clermont-Ferrand a signé le 30 septembre 2004 avec l'Association Pop Art un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la Coopérative de Mai.

Ce contrat signé pour une durée de 4 ans expirera le 30 septembre 2008. Il est donc nécessaire de prévoir la poursuite de l'activité. Compte tenu de la réussite et du bilan satisfaisant de l'exploitation actuelle, il est envisagé de retenir de nouveau le principe d'une gestion déléguée.

Le futur délégataire aurait pour missions d'exploiter la Coopérative de Mai dans les différents domaines relevant des musiques actuelles (production de concerts, mise en œuvre d'une politique tarifaire attractive, soutien à la création, structuration de la scène musicale, accompagnement des artistes locaux, résidence d'artistes, actions liées au développement des musiques actuelles, information).

Conformément à l'article L 1413.1 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de solliciter préalablement l'avis de la commission consultative des services publics locaux avant de vous soumettre le dispositif proposé puis de lancer la procédure.

Il vous est proposé en accord avec votre commission d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches pour saisir cette commission.

D E L I B E R A T I O N

La proposition, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation
le Conseiller Municipal Délégué

René MAYOT